

LES PROGRAMMES EUROPÉENS DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Les propositions approuvées et présentées

Lorenzo Appolonia

Pour la programmation européenne, 2011 aussi a été une année d'activité dans le domaine de la coopération transfrontalière. Les projets en cours, c'est-à-dire « ALCOTRA 2007-2013. Patrimoine transfrontalier au Petit-Saint-Bernard » et « AVER. Anciens Vestiges En Ruine. Des montagnes de châteaux » ont été le centre d'une série d'activités.

C'est le projet du Petit-Saint-Bernard qui a présenté le plus de problèmes, mais - en 2011 - l'accord avec l'ANAS (*Azienda Nazionale Autonoma delle Strade*) s'est concrétisé en vue du projet de modification du tracé routier visant la réhabilitation des zones où il y a des vestiges historiques. La valeur de cet accord témoigne de la volonté de procéder à la réhabilitation d'un territoire qui pourra enfin être également apprécié pour sa valeur historique et qui ne sera plus utilisé uniquement comme « zone » de transit.

En effet, la valeur du changement de tracé routier doit être lue dans l'esprit qui a animé le projet et la coopération, aussi bien du côté italien que du côté français. La volonté est de donner un signe au voyageur pour qu'il identifie le sommet du col et qu'il ralentisse. La traversée du *cromlech* a sans aucun doute été le fruit d'une volonté de raccourcir le chemin des voyageurs, mais il est également vrai que, à l'époque, ce « chemin » possédait le sens propre du terme : l'allure du pas et la possibilité de lecture du monde alentour correspondaient au rythme « contemplatif » du voyageur. On ne peut certainement pas appliquer cela aux technologies actuelles et, en particulier, au voyageur qui possède une voiture ou un camping-car : pour lui, la ligne droite engendrée par cette « coupure » anti-historique représente aujourd'hui un moment pour accélérer librement dans l'attente d'avoir parcouru les presque deux kilomètres représentés par la bande de bitume actuelle.

La présence d'un virage, d'un moment de ralentissement et d'une série d'aménagements d'urbanisme de la zone permettra le retour, en partie du moins, à des rythmes assurément plus appropriés à la visite.

Le projet a aussi l'ambition de faire lire le territoire, en créant des alternatives susceptibles d'induire le passant occasionnel à revenir, peut-être avec plus de temps et de disponibilité. L'articulation des vestiges présents au col permet, en effet, de développer des parcours thématiques à découvrir en plus ou moins de temps. Dans la pratique, des itinéraires historiques et naturels sont en train d'être étudiés : ils peuvent être parcourus en une demi-heure par les passants pressés ou en une journée par ceux qui, après une première découverte, ont décidé d'approfondir leur connaissance du monument « col du Petit-Saint-Bernard ».

La validité de ce projet est témoignée par les stratégies entièrement partagées aussi bien du côté italien que par le partenaire français, dans une optique de collaboration qui pourra aussi donner d'autres fruits et de nouveaux développements dans les prochaines programmations de la coopération transfrontalière.

Le projet AVER, de son côté, a poursuivi son activité, qui sera détaillée davantage dans les pages de ce bulletin. Les étapes les plus intéressantes ont assurément été celles du recensement, des fouilles archéologiques et de l'approche conservative des maçonneries, en particulier le consolidation structural du talus du mur Sud, dont les problèmes évidents d'adhésion causaient un risque de chute.

Dans le cadre de ce projet, il faut souligner l'importance du partage et de la participation aux activités effectuées de la part des différents secteurs engagés. La journée de confrontation qui s'est tenue à Aoste avec le comité de pilotage au mois de novembre a mis en évidence une quantité de résultats qui ont stimulé de manière profitable aussi bien les chercheurs que les opérateurs impliqués dans le projet pour la partie de la communication. Ce dernier résultat permet d'effectuer de nouvelles propositions, plus approfondies, en ce qui concerne la mise en commun de ces activités de valorisation des trois sites choisis comme cas d'étude.

L'activité du secteur de coopération, cependant, ne s'est pas bornée à ces deux projets : les fonctions d'inspection de premier niveau ont aussi été effectuées sur ceux qui concernent la mise en valeur et la réhabilitation du patrimoine immatériel de la région, avec la clôture du projet « Les Racines du Goût ».

Dans le domaine des nouvelles propositions d'interventions, par contre, les bureaux ont commencé à coordonner les activités préparatoires pour la mise en commun des pratiques de valorisation de châteaux historiques ou de sites particulièrement complexes au point de vue historique. Ce projet a concerné le château Vallaise d'Arnad et l'abbaye française de Sixt-Fer-à-Cheval. La fin de l'année 2011 a donc servi à consolider la phase de détermination des thèmes et des finalités conjointes et coopératives, afin que le projet puisse être présenté dans le cadre de l'avis dont l'échéance était fixée aux premiers mois de 2012.

L'ensemble de ces activités montre, si cela est encore nécessaire, combien la confrontation s'avère positive entre des cultures semblables qui possèdent, toutefois, des approches évidemment différentes. Pour la Vallée d'Aoste, la valeur ajoutée est également fournie par la possibilité de développer des idées dépourvues de la limite naturelle déterminée par toutes les actions autarciques, où le manque de confrontation conduit souvent à des situations de provincialisme, de par leur nature limitées dans la proposition, mais surtout dans le résultat que l'on souhaite atteindre à moyen et à long terme.

Cette expérience n'a donc aucune raison de se terminer ; elle doit être, au contraire, alimentée par les propositions et par les nécessités régionales de gestion et de tutelle du patrimoine en tant que bien commun susceptible de fournir un support à toutes les activités locales.